

FONCTIONNAIRE EXPRESS

22 juin 2022

Impacts fiscaux en 2022 pour les Cols blancs de la Ville de Montréal à la suite de la signature de la dernière convention collective

Le paiement de la rétroactivité a été prévu au plus tard le 30 novembre 2022. Un intérêt légal de 5 % (annuel) sera appliqué à la rétroactivité à compter du 1^{er} mai 2022. Cette dernière concerne les années suivantes :

Il est à noter que votre taux horaire sera aussi ajusté en 2022. Ces éléments combinés affecteront à la hausse votre revenu imposable pour l'année 2022*, même si le montant de la rétroactivité salariale concerne des années antérieures à 2022.

* Source : Autorité des marchés financiers (AMF) :

[REER – Régime enregistré d'épargne-retraite](#)

[Comment fonctionne un REER? Quels sont les avantages?](#)

Année	Augmentation
2019	1,5 %
2020	2,25 %
2021	2 %
2022	2,25 %



S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

Une façon de réduire cet impact est d'investir dans le **REER+ du Fonds de solidarité FTQ** par retenue sur le salaire (RSS). Jusqu'au 31 mai 2023, les montants forfaitaires (paiements uniques en argent) sont suspendus. Ce qui veut dire qu'une personne qui voudra investir une somme découlant du versement net de la rétroactivité salariale ne pourra pas le faire au Fonds de solidarité FTQ en 2022.

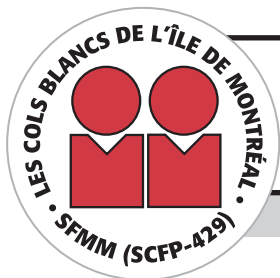
Bon à savoir : la RSS permet de verser jusqu'à 999 \$ par paie (rapide pour cotiser jusqu'au maximum de 5000 \$ permis par année fiscale dans les fonds de travailleurs). Infos : fondsftq.com/rss

Flexifonds : une autre option possible

Cette personne pourra cependant investir dans un REER de Flexifonds, mais cet investissement ne lui donnera pas le 30 % relié au crédit d'impôt pour fonds de travailleur. Elle aura droit qu'à la déduction fiscale propre au REER. Pour plus de renseignements, consultez [Flexifonds.com](https://flexifonds.com).

Vous voulez en savoir davantage sur le REER+ du Fonds de solidarité FTQ?

Si vous n'avez pas de compte au Fonds de solidarité FTQ, une courte présentation virtuelle est offerte. Écrivez à fondsftq@sfmm429.qc.ca et une personne responsable locale (RL) communiquera avec vous.



FONCTIONNAIRE EXPRESS

22 juin 2022

Exemples de calcul de la rétroactivité

Voici quelques exemples de la rétroactivité estimés au 30 novembre 2022 pour différents groupes de traitement. Attention : ces données sont à titre indicatif seulement et sont une approximation. Et ce, en tenant compte que le fonctionnaire est à temps plein, sans aucune absence sans solde, invalidité, etc.

Groupe de traitement 5			Groupe de traitement 7			Groupe de traitement 9		
Salaire		Rétroactivité pour chaque année	Salaire		Rétroactivité pour chaque année	Salaire		Rétroactivité pour chaque année
Actuel (2018)	48,263 \$	—	Actuel (2018)	56,276 \$	—	Actuel (2018)	63,868 \$	—
Ajusté 2019	48,987 \$	724 \$	Ajusté 2019	57,120 \$	844 \$	Ajusté 2019	64,826 \$	958 \$
Ajusté 2020	50,089 \$	1,826 \$	Ajusté 2020	58,405 \$	2,129 \$	Ajusté 2020	66,285 \$	2,417 \$
Ajusté 2021	51,091 \$	2,828 \$	Ajusté 2021	59,573 \$	3,297 \$	Ajusté 2021	67,611 \$	3,743 \$
Ajusté 2022	52,241 \$	*3,647 \$	Ajusté 2022	60,913 \$	*4,250 \$	Ajusté 2022	69,132 \$	*4,825 \$
*Rétro de 11 sur 12 mois (car paiement au 30 novembre 2022, pas de mois de décembre 2022)								
Dans ce cas-ci, $3,978 \$ \times 11/12 = 3,647 \$$ Total de la rétroactivité à recevoir : 9,025 \$ + intérêts annuels de 5 % Applicable de mai à novembre 2022 Taux horaire au 30 novembre 2022 : 28,61 \$			Dans ce cas-ci, $4,637 \$ \times 11/12 = 4,250 \$$ Total de la rétroactivité à recevoir : 10,520 \$ + intérêts annuels de 5 % Applicable de mai à novembre 2022 Taux horaire au 30 novembre 2022 : 33,35 \$			Dans ce cas-ci, $5,264 \$ \times 11/12 = 4,825 \$$ Total de la rétroactivité à recevoir : 11,943 \$ + intérêts annuels de 5 % Applicable de mai à novembre 2022 Taux horaire au 30 novembre 2022 : 37,85 \$		